

**Commentaires de l'ICÉA
à la Commission canadienne
de l'UNESCO**

**concernant le suivi de la mise en œuvre
des engagements de CONFINTEA VI**

Le 19 janvier 2012

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) est un carrefour de la société civile depuis plus de soixante cinq ans. Sa mission principale est de promouvoir le droit à l'éducation des adultes et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie. L'ICÉA poursuit quatre grands objectifs :

- Améliorer l'accessibilité à l'éducation et à la formation continue pour les adultes;
- Favoriser le développement d'un modèle démocratique de formation continue, qui tienne compte de la diversité des besoins des personnes et des collectivités;
- Mobiliser et sensibiliser toute personne adulte, organisme, entreprise et institution publique et privée pouvant participer à l'enracinement d'une culture de la formation continue et faire valoir les conditions essentielles à l'exercice du droit d'apprendre aux plans local, régional, national et international;
- Promouvoir des valeurs éducatives humanitaires, démocratiques favorisant la cohésion sociale (l'éducation à la citoyenneté, la vie démocratique, l'environnement, la santé, l'éducation interculturelle) et l'accès à l'éducation pour les personnes à risque d'exclusion (les personnes faiblement scolarisées, du 3e âge, celles avec un handicap physique, intellectuel ou émotif, associées à des groupes minoritaires, etc.).

Cette mission se concrétise dans quatre types d'activités : la recherche et l'analyse stratégique; l'intervention publique; la concertation des partenaires; l'innovation par la réalisation d'outils pour favoriser l'accessibilité et la participation des adultes à des activités de formation.

En 2011, l'ICÉA c'est plus de 150 membres corporatifs et plus de 60 membres individuels ainsi qu'une équipe de travail de 12 personnes.

Institut de coopération pour l'éducation des adultes

55, Avenue Mont-Royal Ouest, bureau 303

Montréal (Québec) H2T 2S6

Téléphone: (514) 948-2044

Télécopieur: (514) 948-2046

Courriel: icea@icea.qc.ca

Résumé

Le respect des engagements de CONFINTÉA VI devrait inciter l'État québécois ou toute autre instance gouvernementale, à se préoccuper de la manière suivante du suivi de la mise en œuvre des engagements de CONFITEA VI.

- 1) En matière d'alphabétisation, à **se doter d'une réelle stratégie de lutte contre l'analphabétisme** et que son élaboration et sa réalisation se fassent avec les acteurs œuvrant en ce sens;
- 2) En matière de financement de l'éducation et de la formation des adultes, à **procéder à une planification financière à long terme de l'éducation et de la formation des adultes** en consacrant à ce domaine les investissements à la hauteur des défis, notamment en matière de lutte contre l'analphabétisme;
- 3) En matière de participation, d'inclusion et d'équité, à **adopter une stratégie d'accessibilité qui s'attaquera aux obstacles à la participation** et qui mettra en œuvre une approche globale et intégrée à l'écoute de la demande de formation;
- 4) En matière de qualité de l'éducation et de la formation des adultes, à **élaborer, en partenariat avec les acteurs concernés, des indicateurs de résultats et de qualité** pour les différents secteurs de l'éducation et de la formation des adultes (formel et non formel) qui seraient fonction des contextes spécifiques à chacun.
- 5) En matière de suivi de la mise en œuvre de la déclaration, le respect des engagements de CONFINTÉA VI devrait inciter le Québec à **établir un partenariat avec la société civile** dans le cadre de la mise sur pied des instances de suivis et de l'élaboration des rapports d'étapes.
- 6) En matière de politiques, le respect des engagements de CONFINTÉA VI devrait inciter le Québec à **finaliser dans les plus brefs délais la mise à jour du Plan d'action** en matière d'éducation des adultes et de formation continue et à lui consacrer les budgets nécessaires à sa pleine mise en œuvre
- 7) En matière de gouvernance, le respect des engagements de CONFINTÉA VI devrait inciter le Québec à **mettre en place un maître d'œuvre de l'éducation et de la formation des adultes** au Québec

1. Une stratégie de lutte contre l'analphabétisme

En matière d'alphabétisation, le respect des engagements de CONFINTÉA VI devrait inciter l'État québécois à se doter d'une réelle stratégie de lutte contre l'analphabétisme et que son élaboration et sa réalisation se fassent avec les acteurs œuvrant en ce sens.

A) Recommandations de CONFINTÉA VI en matière d'alphabétisation dont la mise en œuvre devrait faire l'objet d'une priorité de l'ICÉA

(art. 11) « [R]edoubler d'efforts pour réduire d'ici 2015 l'analphabétisme de 50 % par rapport aux taux de 2000 (cible fixée dans l'objectif 4 de l'Éducation pour tous, et d'autres engagements internationaux), l'objectif ultime étant de prévenir et de rompre le cycle de la sous alphabétisation et de faire en sorte que le monde entier maîtrise la lecture et l'écriture. »

(art. 11 (b)) « [D]éfinir une feuille de route assortie d'objectifs et de délais précis pour relever ce défi, à partir d'évaluations critiques des progrès accomplis, des obstacles rencontrés et des faiblesses mises en lumière. »

(art. 11 (c)) « [M]obiliser les ressources et les compétences spécialisées internes et externes en vue d'entreprendre à plus grande échelle des programmes d'alphabétisation de portée, de couverture et de qualité accrues, le but étant d'encourager des processus intégraux et à moyen terme, afin que chacun parvienne à maîtriser durablement la lecture et l'écriture.

(art. 11 (h)) « [P]lanifier et réaliser des programmes continus d'éducation, de formation et d'acquisition de qualifications qui aillent au-delà de la simple maîtrise de la lecture et l'écriture, soutenus par un environnement enrichi de maîtrise de l'écrit. »

B) Éléments à prendre en compte dans le suivi de CONFITEA VI

- Distinguer les défis liés à l'alphabétisation de ceux relevant de la formation de base. À ce sujet, élargir le concept d'alphabétisation à la vision de Hambourg (premier cycle du secondaire).
- Accorder une priorité à la défense des intérêts des personnes se situant au premier et au deuxième niveau de l'échelle de littératie.
- Faire valoir des plans d'action qui incluent aussi des stratégies de maintien des compétences acquises en littératie.
- Définir les compétences essentielles dont il faudra susciter l'acquisition par les programmes d'alphabétisation. Ainsi, les programmes d'action devront aussi inclure une campagne promotionnelle étatique sur la littératie ouverte sur les savoirs requis pour une participation citoyenne avec pour base la communication écrite».
- Porter une attention particulière à l'alphabétisation non formelle en milieu communautaire et dans le monde de l'entreprise. À cet effet, il conviendra de compiler des données sur les pratiques d'évaluation de l'alphabétisation dans ces deux milieux.
- Cibler les partenaires importants dans différents secteurs, organismes communautaires.

- Impliquer ou interpellier les centres locaux d'emploi pour qu'ils soutiennent les parcours des gens en alphabétisation.
- Développer des mesures concrètes avec cibles dans les commissions scolaires; mesurer la progression des services offerts et des clientèles rejointes : se réajuster.
- Travailler davantage sur les stratégies pour rendre les clientèles plus autonomes.
- Encourager des programmes tels ÉLÉ (Éveil à la lecture et écriture).

2. Une planification financière à long terme de l'éducation et de la formation des adultes

En matière de financement de l'éducation et de la formation des adultes, le respect des engagements de CONFINTÉA VI devrait inciter le Québec à procéder à une planification financière à long terme de l'éducation et de la formation des adultes en consacrant à ce domaine les investissements à la hauteur des défis, notamment en matière de lutte contre l'analphabétisme.

A) Recommandations de CONFINTÉA VI en matière de financement dont la mise en œuvre devrait faire l'objet d'une priorité de l'ICÉA

(art. 14 (a)) « [A]ccélérer les progrès en vue de l'application de la recommandation de CONFITEA V de chercher à consacrer au moins 6 % du PNB à l'éducation, et d'œuvrer à accroître l'investissement dans l'apprentissage et l'éducation des adultes. »

(art. 14 (b)) « [A]ugmenter les ressources et les budgets actuellement alloués à l'éducation dans les différents ministères pour réaliser les objectifs d'une stratégie intégrée de l'apprentissage et de l'éducation des adultes. »

B) Éléments à prendre en compte dans le suivi de CONFITEA VI

- Mettre en évidence les besoins en financement de l'alphabétisation dans les budgets adoptés ou demandés.
- Intégrer ou rendre davantage cohérent le financement des mesures d'alphabétisation adoptées par les différents ministères et paliers de gouvernement. À terme, l'intégration des enveloppes pourrait donner lieu à la création d'une enveloppe globale pour l'éducation et la formation des adultes. Une telle enveloppe pourrait être établie, d'une part, en incluant les enveloppes prévues, telle la part du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, et, d'autre part, un pourcentage des budgets des ministères.
- Mettre de la pression pour que le financement soit plus stable et facilite l'implantation de programmes et de moyens pertinents.
- Mettre à jour le rapport du comité d'experts sur le financement de l'éducation des adultes et de la formation continue qui a été publié en 2003.

À cette occasion, rendre davantage visibles les budgets consacrés aux différents volets de l'éducation des adultes et de la formation continue.

- Valoriser le secteur pour qu'il ne soit plus présenté comme une dépense économique, mais comme une chance de poursuivre sa formation.

3. Une stratégie d'accessibilité

En matière de participation, d'inclusion et d'équité, le respect des engagements de CONFINTÉA VI devrait inciter le Québec à adopter une stratégie d'accessibilité qui s'attaquera aux obstacles à la participation et qui mettra en œuvre une approche globale et intégrée à l'écoute de la demande de formation.

A) Recommandations de CONFINTÉA VI en matière de participation, d'inclusion et d'équité dont la mise en œuvre devrait faire l'objet d'une priorité de l'ICÉA

(art. 15(a)) « [P]romouvoir et à faciliter un accès et une participation plus équitables à l'apprentissage et à l'éducation des adultes en renforçant la culture de l'apprentissage et en éliminant les obstacles à cette participation. »

(art. 15(f)) « [E]ncourager financièrement la prise en compte systématique des groupes désavantagés (par exemple les populations autochtones, les migrants, les personnes ayant des besoins spéciaux et les habitants des zones rurales) dans toutes les politiques et approches éducatives, ce qui peut inclure la fourniture de programmes gratuits ou subventionnés par l'État, assortis d'incitations telles que bourses d'études, exemption des droits d'inscription et congés de formation rémunérés. »

(art. 15(h)) « [A]dopter une approche intégrée globale, y compris un mécanisme pour identifier les parties prenantes et les responsabilités de l'État, en partenariat avec les organisations de la société civile, les acteurs sur le marché du travail, les apprenants et les éducateurs. »

B) Éléments à prendre en compte dans le suivi de CONFITEA VI

- Faire preuve de vigilance dans la promotion et la protection des intérêts des groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés.
- Préconiser une approche basée sur les demandes des différents groupes.
- Tenir compte du rôle des centres locaux d'emploi.
- Implanter des mesures de financement du soutien aux apprenants.
- Développer des outils et des stratégies pour répondre aux besoins des adultes.

4) Des indicateurs de résultats et de qualité

En matière de qualité de l'éducation et de la formation des adultes, le respect des engagements de CONFINTÉA VI devrait inciter le Québec à élaborer, en partenariat avec les acteurs concernés, des indicateurs de résultats et de qualité pour les différents

secteurs de l'éducation et de la formation des adultes (formel et non formel) qui seraient fonction des contextes spécifiques à chacun.

A) Recommandations de CONFINTÉA VI en matière de qualité dont la mise en œuvre devrait faire l'objet d'une priorité de l'ICÉA

(art. 16) La promotion d'une « culture de la qualité » nécessite « des méthodes et des contenus pertinents, une évaluation des besoins centrée sur l'apprenant, l'acquisition de compétences et connaissances multiples, la professionnalisation des éducateurs, l'enrichissement des contextes d'apprentissage et l'autonomisation des individus et des communautés ».

(art. 16 (c)) « [A]méliorer la formation, le renforcement des capacités, les conditions d'emploi et la professionnalisation des éducateurs d'adultes, notamment par des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, les associations d'enseignants et les organisations de la société civile ».

B) Éléments à prendre en compte dans le suivi de CONFITEA VI

- Élaborer avec d'autres partenaires, des principes susceptibles d'appuyer l'élaboration de ces critères et leur mise en œuvre.
- Promouvoir la valorisation, la reconnaissance, ainsi que la formation continue des personnes enseignantes ou qui assurent la formation des adultes.
- Promouvoir la recherche en éducation et en formation des adultes.
- Atteindre les objectifs définis en collaboration en assurant un soutien adéquat.
- Élaborer des critères de qualité, liés au matériel pédagogique.
- Améliorer les conditions de travail dans ce secteur pour assurer une pérennité des personnes intervenantes et des actions.
- S'assurer d'une cohérence des critères d'évaluation.
- Favoriser des réseaux d'échange entre les personnes intervenantes à l'intérieur d'une région ou au niveau national.
- Favoriser l'expertise des personnes intervenants pour se doter de critères de qualité tant pour la rédaction des manuels que des évaluations.
- Établir des standards internationaux.

5) Un partenariat avec la société civile

En matière de suivi de la mise en œuvre de la déclaration, le respect des engagements de CONFINTÉA VI devrait inciter le Québec à établir un partenariat avec la société civile dans le cadre de la mise sur pied des instances de suivis et de l'élaboration des rapports d'étapes.

A) Recommandations de CONFINTÉA VI en matière de qualité dont la mise en œuvre

(art. 17 (f)) « [P]réparer un rapport d'étape national pour un examen à mi-parcours des résultats de CONFITEA VI, qui coïncidera avec l'échéance fixée à 2015 pour la réalisation de l'Éducation pour tous et des Objectifs du Millénaire pour le développement. »

(art. 17 (h)) « [A]ssurer le suivi de la collaboration en matière d'éducation des adultes entre les disciplines et les secteurs tels que l'agriculture, la santé et l'emploi

B) Éléments à prendre en compte dans le suivi de CONFITEA VI

- Assurer un leadership de coordination dans la rédaction du rapport d'étape et du rapport de mi-parcours de la part des organismes rassembleurs de la société civile.
- Promouvoir la mise en place d'un maître d'œuvre qui favoriserait le développement de l'étude et de la recherche en éducation et formation aux adultes.

6) La mise à jour du Plan d'action

En matière de politiques, le respect des engagements de CONFINTÉA VI devrait inciter le Gouvernement du Québec à finaliser, dans les plus brefs délais, la mise à jour du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue et à lui consacrer les budgets nécessaires à sa pleine mise en œuvre.

7) Un maître d'œuvre de l'éducation et de la formation des adultes

En matière de gouvernance, le respect des engagements de CONFINTÉA VI devrait inciter le Québec à mettre en place un maître d'œuvre de l'éducation et de la formation des adultes au Québec.